



**AO « Manifestations scientifiques 2026 » :
critères et lancement**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 16 octobre 2025
Délibération 2025/10/CR-059**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

Considérant les critères présentés en séance et détaillés dans le document annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la donnent un avis favorable aux critères pour l'AO « Manifestations scientifiques 2026 » présentés en séance et approuvent le lancement de cet appel d'offres sous réserve du vote de la répartition du budget recherche 2026.

Toulouse, le 21 octobre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Direction de la Recherche et de la Valorisation (DReV)

Contact : drev-ao.manifestation@utoulouse.fr

Toulouse, le 16 octobre 2025

Le Vice-Président de la Commission Recherche

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
des Structures de Recherche,

Objet : Appel d'Offres « AO manifestations scientifiques 2026 »

PJ : Annexe : Maquette dossier de candidature à compléter

Dans le cadre du déploiement de la stratégie recherche de l'Université de Toulouse (UT), la Commission de la Recherche reconduit l'AO de soutien aux manifestations scientifiques.

Les organisations dématérialisées ou hybrides continueront à être également étudiées, comme prévu dans le cadre de la démarche de labellisation *Développement Durable et Responsabilité Sociétale* (DDRS).

Lors de la Commission de la Recherche du 16 octobre 2025, une enveloppe de 20 000 € (sous réserve de validation du budget prévisionnel 2026) a été fléchée sur cet appel d'offres permettant un soutien de 1 000 € à 2 000 € par manifestation et, à titre exceptionnel, de 5 000 € pour une manifestation scientifique internationale de grande envergure.

Les critères d'éligibilité retenus sont les suivants :

- Projet déposé par le personnel d'un labo dont l'UT est tutelle ou partenaire
- Manifestation devant se dérouler en 2026, sur le site de l'EPE (Toulouse et villes universitaires d'équilibre)
- Deux jours minimum
- Plus de 100 participants
- Inscription dans la stratégie recherche d'établissement
- Rayonnement international ou national (les journées plénières des GDR ne sont pas éligibles)
- Promotion des femmes en sciences (préciser les leviers mis en œuvre pour la promotion des femmes en sciences)
- Gratuité pour les étudiants de Master
- Tarifs préférentiels ou bourses pour les doctorants
- Mention obligatoire du logo de l'UT dans tous les supports de communication
- Implication d'un personnel UT dans l'équipe d'organisation
- Transmission d'un dossier budget complet (dépenses & recettes)
- Prise en compte des organisations dématérialisées et hybrides.

La sélection des dossiers se déroulera comme suit :

- **Lundi 20 octobre 2025** : publication de la lettre de cadrage
- **Lundi 19 janvier 2026 12h, heure de Paris** : date limite de dépôt des dossiers via le questionnaire en ligne à l'adresse suivante :
<https://enquetes.univ-tlse3.fr/822965?lang=fr>
- **Du lundi 19 janvier au vendredi 30 janvier 2026** : étude et vérification de l'éligibilité des dossiers par le Pôle Soutien et Pilotage de la Recherche de la DReV
- **Vendredi 30 janvier 2026** : envoi des dossiers aux membres du Bureau de la Commission de la Recherche.
- **Mardi 10 février 2026** : pré-classement des dossiers en Bureau de la Commission de la Recherche.
- **Jeudi 19 février 2026** : vote en Commission de la recherche des manifestations scientifiques soutenues par l'Université de Toulouse.

Les demandes au fil de l'eau en dehors de cet appel d'offres ne seront pas prises en compte.

Matthieu Arlat